

CONSEIL

Conseil

**PROJET DE RESOLUTION DU CONSEIL PORTANT REVISION DU MANDAT DU COMITE DES
STATISTIQUES ET LE RENOMMANT COMITE DES STATISTIQUES ET DE LA POLITIQUE
STATISTIQUE**

(Note du Secrétaire général)

JT03345093

Document complet disponible sur OLIS dans son format d'origine

Ce document et toute carte qu'il peut comprendre sont sans préjudice du statut de tout territoire, de la souveraineté s'exerçant sur ce dernier, du tracé des frontières et limites internationales, et du nom de tout territoire, ville ou région.



Contexte

1. Le Comité des statistiques (CSTAT) a été créé le 12 février 2004. Le mandat actuel du CSTAT, qui expire le 31 décembre 2013, figure dans le document [C\(2008\)126/REV1](#).

2. Depuis sa mise en place en 2004, le CSTAT a pour mandat de superviser tout l'éventail des questions relatives aux statistiques et à la politique statistique qui présentent un intérêt pour l'Organisation, ce qui implique notamment a) qu'il est responsable devant le Council de la politique statistique de l'OCDE, b) qu'il veille à ce que les statistiques de l'OCDE répondent à des normes de qualité élevées, c) qu'il approuve officiellement les recommandations méthodologiques mises au point sur des sujets particuliers, et d) qu'il approuve des normes communes pour l'échange de données et de métadonnées entre l'OCDE et les services nationaux fournisseurs de données.

Révision du mandat du CSTAT

3. En 2012, le CSTAT a fait l'objet d'une Évaluation en profondeur. Les recommandations formulées à l'issue de cette évaluation [[C\(2013\)18](#) et [C\(2013\)18/CORR1](#)] ont été approuvées par le Conseil en avril 2013 [[C/M\(2013\)8](#)]. Le Conseil a invité le CSTAT à prendre les mesures appropriées pour la mise en œuvre des recommandations et à tenir compte des résultats de l'évaluation lors du prochain examen de son mandat. Trois recommandations principales ont été formulées. La première avait trait à la conformité avec le règlement intérieur de l'OCDE concernant les réunions et a déjà été mise en œuvre. La deuxième conseillait au Comité de modifier son mandat de manière à le centrer davantage sur l'examen des aspects stratégiques de la politique statistique (ce dont il pourrait souhaiter rendre compte en modifiant son appellation), pour notamment répertorier les besoins nouveaux et émergents des responsables de l'action publique et les moyens d'y répondre et aussi pour anticiper et régler les problèmes liés à la fourniture des données. Enfin, le Comité a été encouragé à mettre à profit l'expérience acquise dans le traitement des sujets d'avant-garde et à s'employer activement à accroître sa notoriété auprès des autres organes de l'OCDE.

4. Suite à son examen par le Comité, le texte du mandat a été révisé et les principaux changements de fond qui lui ont été apportés sont les suivants :

- ajout d'un objectif principal : favoriser l'élaboration, par les Membres et les Partenaires (non-Membres) importants, de politiques publiques fondées sur des données fiables et des analyses factuelles, ainsi que fournir à la société civile des données statistiques fiables et comparables au niveau international [voir paragraphe 1] ;
- prise en compte de la recommandation du Conseil concernant le renforcement du rôle de coordination du Comité : veiller à ce que les statistiques soient traitées au sein de l'OCDE de manière horizontale et bien coordonnée, en tenant compte du fait que tous les comités et organes de substance sur le point de lancer un projet statistique d'envergure sont invités par le Conseil à consulter le Comité des statistiques et de la politique statistique au début de tout projet de ce type [voir paragraphe 2 i)] ;
- reconnaissance du rôle joué par le Comité pour promouvoir la réalisation de travaux conceptuels innovants et l'élaboration de mesures pertinentes pour l'action publique ainsi que d'outils de diffusion [voir paragraphe 2 ii)] ;
- mise en lumière de la collaboration du Comité avec les Partenaires dans le cadre des activités statistiques de l'OCDE, notamment : sur les questions d'intérêt stratégique pour la

politique statistique, afin de répondre aux besoins nouveaux et émergents de l'action publique [voir paragraphe 3 viii)].

5. Le projet de Résolution du Conseil révisant le mandat du Comité des statistiques et le renommant Comité des statistiques et de la politique statistique (avec pour nouvel acronyme CSSP), qui figure en Annexe I, a été examiné par le Comité à sa session de juin 2013 et approuvé par le CSTAT via la procédure écrite le 3 septembre 2013 pour transmission au Conseil [[STD/CSTAT\(2013\)4/REV2](#)].

Évaluation de la sous-structure

6. Conformément à l'article 21 c) du Règlement de procédure, le CSTAT a entrepris une évaluation du maintien de la pertinence de sa sous-structure. Le résultat de cette évaluation, qui figure à l'Annexe II du présent document, est que chacun des quatre organes subsidiaires du Comité, à savoir le Groupe de travail sur la comptabilité nationale (WPNA), le Groupe de travail sur les statistiques du commerce des biens et des services (WPTGS), le Groupe d'experts pour la collaboration internationale autour de l'accès aux microdonnées (EGICMA) et le Groupe d'experts sur l'échange de données et de métadonnées statistiques (EGSDMX), reste pertinent et que son mandat devrait être prolongé. Le mandat du WPNA devrait être prolongé jusqu'au 31 décembre 2018, soit pour la même période que le mandat Comité lui-même, mais les mandats des trois autres organes subsidiaires susmentionnés ne devraient être prolongés que pour une période de deux ans, jusqu'au 31 décembre 2015. Cette prolongation plus courte devrait permettre a) de revoir le mandat du WPTGS eu égard aux discussions en cours, b) d'achever les travaux prévus dans le mandat de l'EGICMA puis de les évaluer et c) de déterminer la structure de gouvernance internationale de l'EGSDMX. En outre, il a été convenu que le Groupe de travail sur les statistiques financiers (WPFS), créé en 1967 sous l'égide du Comité des marchés financiers (CMF) afin d'améliorer la qualité des statistiques financières, devrait être transformé en un Groupe de travail conjoint placé sous la supervision du CSSP et du CMF. Cette proposition a été examinée par le CMF à sa réunion d'avril 2011 [[DAF/CMF/M\(2011\)1](#)] et approuvée par ce Comité via la procédure écrite le 22 septembre 2013 [[DAF/CMF\(2013\)22](#)]. Le mandat du Groupe de travail sur les statistiques financières sera prolongé de façon que son examen puisse avoir lieu en même temps que celui du mandat du CMF, avant la fin de 2014. Les résultats de l'évaluation de la sous-structure ont été approuvés par le CSTAT via la procédure écrite le 3 septembre 2013 [[STD/CSTAT\(2013\)4/REV2](#)].

Proposition de renouvellement du mandat

7. Il est proposé que le mandat révisé, tel que figurant dans le projet de Résolution présenté en Annexe I, reste en vigueur pour une période de cinq ans, jusqu'au 31 décembre 2018, à moins que le Conseil n'en décide autrement. Le projet de Résolution se substituera à toutes les dispositions antérieures concernant le mandat du Comité. Celui-ci reviendra au Conseil pour proposer une révision de son mandat si de nouveaux développements importants le justifient.

Action proposée

8. A la lumière de ce qui précède, le Secrétaire général invite le Conseil à adopter le projet de conclusions suivant :

LE CONSEIL

- a) prend note du document [C\(2013\)82](#) ;
- b) adopte le projet de Résolution du Conseil portant révision du mandat du Comité des statistiques et le renommant Comité des statistiques et de la politique statistique (CSSP), figurant en Annexe I du document [C\(2013\)82](#), qui entrera en vigueur le 1^{er} janvier 2014.

ANNEXE I

PROJET DE RÉSOLUTION DU CONSEIL PORTANT RÉVISION DU MANDAT DU COMITÉ DES STATISTIQUES ET LE RENOMMANT COMITÉ DES STATISTIQUES ET DE LA POLITIQUE STATISTIQUE

LE CONSEIL

Vu la Convention relative à l'Organisation de coopération et de développement économiques du 14 décembre 1960 ;

Vu le Règlement de procédure de l'Organisation ;

Vu la Résolution du Conseil sur les partenariats au sein des organes de l'OCDE [[C\(2012\)100/FINAL](#)] ;

Vu le document [C\(2003\)217](#) et son CORR1 sur la création d'un Comité des statistiques de l'OCDE, dont le mandat a été renouvelé pour la dernière fois par le Conseil le 16 octobre 2008 [[C\(2008\)126/REV1](#) et [C/M\(2008\)18](#), point 245] ;

Vu les recommandations de l'Évaluation en profondeur du Comité des statistiques [[C\(2013\)18](#) et CORR1 et [C/M\(2013\)8](#), point 70] ;

Vu la proposition de révision du mandat du Comité des statistiques et de le renommer Comité des statistiques et de la politique statistique [[C\(2013\)82](#)] ;

DECIDE :

A. Le Comité des statistiques et de la politique statistique (ci-après « le Comité ») a le mandat suivant :

Objectifs

1. L'objectif principal du Comité des statistiques et de la politique statistique est de favoriser l'élaboration, par les Membres et les Partenaires (non-Membres) importants, de politiques publiques fondées sur des données fiables et des analyses factuelles, ainsi que de fournir à la société civile des données statistiques fiables et comparables au niveau international.

2. Le Comité s'emploie à atteindre cet objectif en supervisant la politique statistique de l'OCDE et le large éventail de statistiques présentant un intérêt pour l'Organisation, afin de veiller à ce que :

- i) les statistiques soient traitées au sein de l'OCDE de manière horizontale et bien coordonnée, en tenant compte du fait que tous les comités et organes de substance sur le point de lancer un projet statistique d'envergure sont invités par le Conseil à consulter le Comité des statistiques et de la politique statistique au début de tout projet de ce type ;

ii) des travaux conceptuels innovants soient réalisés et des mesures pertinentes pour l'action publique ainsi que des outils de diffusion soient élaborés.

3. Dans l'exécution de son mandat, le Comité :

i) est responsable devant le Conseil de la politique statistique de l'OCDE, tant au sein de l'Organisation que vis-à-vis du reste du monde ;

ii) joue un rôle consultatif concernant les projets statistiques de grande ampleur entrepris par d'autres Comités de substance de l'OCDE afin d'aider ceux-ci à atteindre leurs objectifs de la manière la plus efficace possible ; en particulier, répertorie les besoins statistiques nouveaux et émergents des responsables de l'action publique et les moyens d'y répondre, et anticipe et règle les problèmes liés à la fourniture des données ;

iii) veille à ce que les statistiques de l'OCDE répondent à des normes de qualité élevées ;

iv) examine et approuve officiellement les recommandations méthodologiques établies par d'autres comités sur des sujets statistiques particuliers et encourage leur mise en œuvre ;

v) approuve des normes communes pour l'échange de données et de métadonnées entre l'OCDE et les fournisseurs de données nationaux et internationaux ;

vi) encourage l'élaboration d'outils novateurs pour la diffusion des données ;

vii) maintient des relations avec les autres organisations internationales, en s'employant à mettre en œuvre des programmes de travail coordonnés et complémentaires dans les domaines d'intérêt commun ;

viii) s'emploie à impliquer les Partenaires importants dans les activités du Comité des statistiques et de la politique statistique et de ses organes subsidiaires, ainsi que dans certaines activités statistiques de l'OCDE entreprises par les divers organes et comités de substance de l'Organisation afin :

a) d'améliorer la disponibilité, la qualité et la comparabilité à l'échelle internationale des statistiques produites par les sources nationales dans les pays Membres de l'OCDE et dans les pays Partenaires ;

b) de promouvoir la convergence des normes statistiques utilisées par les Membres de l'OCDE et les Partenaires ;

c) de collaborer avec les Partenaires sur les questions d'intérêt stratégique pour la politique statistique, afin de répondre aux besoins nouveaux et émergents de l'action publique ;

ix) prend les mesures appropriées sur tout autre sujet soumis par le Chef statisticien de l'OCDE touchant l'exercice de ses activités.

Durée

B. Le mandat du Comité reste en vigueur jusqu'au 31 décembre 2018.

ANNEXE II

EVALUATION DES ORGANES SUBSIDIARES DU CSTAT

Conformément à l'article 21 c) du Règlement de procédure, le CSTAT a procédé à une évaluation de la pertinence du maintien de ses organes subsidiaires, à savoir le Groupe de travail sur la comptabilité nationale (WPNA), le Groupe de travail sur les statistiques du commerce des biens et des services (WPTGS), le Groupe d'experts pour la collaboration internationale autour de l'accès aux microdonnées (EGICMA) et le Groupe d'experts sur l'échange de données et de métadonnées statistiques (EGSDMX). Sur la base de l'analyse résumée ci-après, le CSTAT propose de renouveler les mandats du WPNA, du WPTGS, de l'EGICMA et de l'EGSDMX, qui expirent tous le 31 décembre 2013. En outre, il recommande que le Groupe de travail sur les statistiques financières (WPFS), créé en 1967 sous l'égide du Comité des marchés financiers (CMF), soit transformé en un Groupe de travail conjoint, placé sous la supervision à la fois du CSTAT et du CMF.

Groupe de travail sur la comptabilité nationale

1. Le Groupe de travail sur la comptabilité nationale (WPNA), créé officiellement en octobre 2005, est chargé d'améliorer la qualité des données relatives à la comptabilité nationale, conformément aux priorités établies par le CSTAT. Le WPNA s'est attaché à réaliser les principaux objectifs prévus par son mandat. Les principaux résultats obtenus ces dernières années ont été présentés lors de la réunion du CSTAT en juin 2012 et sont les suivants :

- Participation active à l'avancement de la mise en œuvre du Système de comptabilité nationale 2008 ;
- Contribution majeure à l'Initiative du G20 contre les lacunes en matière de données ;
- Contribution à l'Initiative du vivre mieux de l'OCDE, visant à intégrer le point de vue des ménages dans la mesure du bien-être ;
- Finalisation d'autres projets de recherche, comme la mesure de l'économie non observée, l'évaluation des terrains ou la mesure des actifs incorporels ;
- Renforcement de la coopération avec les organisations internationales et les autres partenaires pour la collecte et le traitement des données, en particulier en ce qui concerne l'élaboration de la norme pour l'échange de données et de métadonnées statistiques (SDMX).

2. Dans ces conditions, le Comité est d'avis que le WPNA enregistre de bons résultats, ce qui justifie qu'il continue d'exister en tant qu'outil contribuant à mener à bien le mandat du Comité. Les membres du CSTAT sont convenus que le mandat du WPNA devrait être prolongé jusqu'au 31 décembre 2018.

Groupe de travail sur les statistiques du commerce des biens et des services

3. Le Groupe de travail sur les statistiques du commerce des biens et des services (WPTGS) a été créé en juin 2007 à la suite d'une proposition de fusion du Groupe d'experts des statistiques du commerce international de marchandises et du Groupe d'experts des statistiques du commerce international de services en un organe subsidiaire de niveau 2 du Comité. Le Comité convient que le WPTGS a réalisé des

travaux importants pour améliorer la qualité des statistiques du commerce international et mené des analyses connexes conformément aux priorités établies par le Comité. Les principaux résultats obtenus ces dernières années sont les suivants :

- Progression active de la mise en œuvre du Manuel de la balance des paiements (BPM6) ;
- Élaboration du guide pour l'établissement du Manuel sur les statistiques du commerce international des services 2010 ;
- Priorité actuellement accordée à l'amélioration de la qualité (et de la cohérence) des statistiques sur les échanges bilatéraux de services au niveau des produits ;
- Élaboration en cours d'une base de données sur les indices de valeur unitaire dans les échanges de marchandises ;
- Avancement des travaux consacrés à l'analyse des échanges en fonction des caractéristiques des entreprises, visant à étendre la couverture des pays et des secteurs (pour inclure les services) ;
- Études de faisabilité (études de cas et un atelier) portant sur la corrélation entre données TEC et statistiques sous-jacentes des entreprises ;
- Forum visant à examiner l'élaboration de la base de données OCDE-OMC sur les échanges en valeur ajoutée, ainsi que les améliorations à apporter aux statistiques qui l'alimentent ;
- Coopération renforcée avec les organisations internationales et les autres partenaires pour la collecte et le traitement des données, en particulier s'agissant de l'élaboration de la norme SDMX. Par ailleurs, la collecte des statistiques sur le commerce des biens a été rationalisée en coopération avec la Division de statistique de l'Organisation des Nations Unies (ONU).

4. Cependant, dans la mesure où les questions relatives aux échanges qui figurent de plus en plus au premier plan des débats sur les politiques publiques peuvent avoir une incidence sur le mandat du Comité des statistiques au cours des prochaines années (échanges en valeur ajoutée, échanges en termes d'emplois, échanges en termes de revenus ou compétitivité internationale, par exemple), il est évident que le mandat de ce Groupe de travail devra être réexaminé par le CSTAT au cours du prochain exercice biennal. Les membres du CSTAT sont donc convenus de renouveler sans révision le mandat du WPTGS pour deux ans (jusqu'au 31 décembre 2015) afin de laisser au Comité le temps nécessaire pour procéder à l'étude et à la mise en œuvre des changements organisationnels qui pourraient découler d'un tel réexamen.

Groupe de travail sur les statistiques financières

5. Créé en 1967 sous l'égide du Comité des marchés financiers (CMF), le Groupe de travail sur les statistiques financières (WPFS) a pour mission d'améliorer la qualité des statistiques financières de l'OCDE. Pour des raisons historiques, le WPFS travaille sous la supervision du CMF, dont le secrétariat est assuré par la Direction des affaires financières (DAF), mais ses ressources dépendent du programme de travail du CSTAT et son secrétariat est assuré par la Direction des statistiques (STD). Si ces modalités ont été jugées satisfaisantes pour créer un lien direct avec les utilisateurs des statistiques financières, elles ont aussi posé des problèmes pour la définition des priorités et l'allocation des ressources. Pour concilier les intérêts des deux comités, le CSTAT est convenu, lors de sa réunion de 2010, d'étudier la possibilité de transformer le Groupe de travail sur les statistiques financières en un Groupe de travail conjoint placé sous la supervision des deux comités, sous réserve de l'accord du CMF.

6. Compte tenu du rang élevé de priorité qu'ils continuent d'accorder aux travaux sur les statistiques financières, notamment dans le contexte de la crise financière, les Membres ont fermement soutenu les travaux du Secrétariat dans ce domaine, lesquels devraient viser notamment à collecter des données plus actualisées pour les statistiques des secteurs et des ménages ainsi qu'à accorder un intérêt accru aux travaux méthodologiques. Ils se sont donc félicités de la proposition de superviser les travaux sur les statistiques financières et ceux du WPFS, conjointement avec le CMF. S'agissant du mandat du WPFS, le Comité a été d'avis qu'il restait valide et est convenu de respecter la recommandation du CMF concernant sa durée. Le CMF a examiné la proposition de surveillance conjointe par le CMF et le CSTAT à ses réunions de 2010 et de 2011 [voir [DAF/CMF/M\(2010\)3](#) et [DAF/CMF/M\(2011\)1](#)] et a fait part de son approbation via la procédure écrite le 22 septembre 2013. Le mandat du WPFS sera prolongé de façon que son examen puisse avoir lieu en même temps que celui du mandat du CMF, avant la fin de 2014.

Groupe d'experts pour la collaboration internationale autour de l'accès aux microdonnées

7. Le Groupe d'experts a été créé officiellement en juin 2012 [[CE\(2012\)1](#)] en vue d'aider les bureaux nationaux de statistiques à prendre des mesures pratiques pour améliorer l'accès transfrontalier aux microdonnées et l'étude de ces microdonnées par les analystes et les chercheurs, tout en respectant les dispositions législatives des pays. Les Membres ont noté que les travaux du Groupe progressaient bien et qu'un rapport final était en cours de préparation pour décembre 2013. Le CSTAT a été d'avis qu'il fallait prolonger le mandat de l'EGICMA de deux années supplémentaires afin de lui donner le temps d'évaluer les résultats du Groupe et de déterminer les travaux de suivi possibles. Il a donc convenu de prolonger ce mandat jusqu'au 31 décembre 2015.

Groupe d'experts sur l'échange de données et de métadonnées statistiques

8. Le Groupe d'experts sur l'échange de données et de métadonnées statistiques a été créé en janvier 2004 et est devenu officiellement un organe subsidiaire du CSTAT à la suite de la session de juin 2005 du Comité. Il avait pour mandat de former un réseau d'experts des technologies de l'information et de la communication (TIC) chargé d'examiner des aspects stratégiques du développement et de la mise en œuvre pratique de nouvelles procédures d'échange et de partage de données statistiques entre l'OCDE, ses pays membres et d'autres organisations internationales. Un autre de ses objectifs était de mettre en évidence les moyens d'améliorer les activités de collecte et de partage de données menées par l'OCDE avec ses pays membres, ainsi que de promouvoir à cette fin le développement et l'utilisation de normes et de lignes directrices sur l'échange de données et de métadonnées statistiques (SDMX, Statistical Data and Metadata eXchange). Mais son mandat a évolué au fil du temps pour se concentrer uniquement sur les problématiques techniques liées à la mise en œuvre de la norme SDMX et ses réunions sont organisées de manière irrégulière et sur une base ad hoc. Le secrétariat du SDMX est composé de représentants d'Eurostat, de la BCE, de la BRI, du FMI, de la Banque mondiale, de l'ONU et de l'OCDE (mais pas des pays Membres). Les membres du CSTAT ont été d'avis que le mandat de l'EGSDMX devrait être prolongé de deux années supplémentaires en attendant que sa structure de gouvernance internationale soit déterminée. Ils sont donc convenus de prolonger ce mandat jusqu'au 31 décembre 2015.